



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de l'épreuve : **BLAYAISE 2016** **Grade : 5 B**

Dates complètes : **Samedi 23 Avril 2016**

Lieu : **Estuaire de la Gironde**

Autorité Organisatrice : **BLAYE NAUTIQUE**

1. REGLES. La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2013-2016*
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe «Prescriptions» si nécessaire.
- 1.3 les règlements Fédéraux.
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 Les règles Osiris Habitable 2015, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde, le présent Avis de course, les Instructions de Course et leurs Annexes.
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux habitables des classes A, B, C, D, E, F, G, L et R de la jauge Osiris Habitable.

Catégorie 1 : classes A, B, C et D, $\geq 6,5$ et $\leq 13,5$

Catégorie 3 : classes C et D, ≥ 14 et ≤ 21

Catégorie 4 : classes R1, R2, L, R3 et R4, $\leq 22,5$

Catégorie 5 : classes D $\geq 21,5$, E, F, G, R3 et R4 ≥ 23

- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint en l'envoyant à gerardcarreau@wanadoo.fr avant le 22 Avril ou en le remettant au comité organisateur le jour de la régata.

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

Leur licence FFV 2016 portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

. Les licences à la journée seront délivrées par Blaye Nautique l'adresse : chateau.belair.la.royere@wanadoo.fr (15€) sur présentation du certificat médical obligatoire au plus tard le **vendredi 22** Avril. Aucune licence ne sera délivrée le jour de la régata.

. Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

. Le certificat Osiris Habitable en cours de validité.

3.4. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence F.F.Voile devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER: **Aucun**

5. PROGRAMME :

5.1 Inscription ou confirmation d'inscription :

Jour, Date et Lieu : Vendredi 22 Avril de 19 à 20H et Samedi 23 Avril à Partir de 7H au club de voile de BLAYE

5.2. Jours et heures de course :

Jour et Date : Samedi 23 Avril à 8H30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions

7. PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type « côtier » et durera toute la journée, sur l'Estuaire de la Gironde.

8. Classement

Le classement, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2015.

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

9. PLACE AU PORT

Se renseigner auprès de l'organisation.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

11. COMMUNICATION RADIO

11.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11.2 Canal VHF de course 72.

12. REMISE DES PRIX

Sera précisé dans les IC

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité, en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette régates compte pour le Championnat de l'Estuaire de la Gironde et pour le classement du Championnat d'Aquitaine (scratch) tous groupes.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

[G. CARREAU 06 37 27 42 45](tel:0637274245)

[JP RICHARD 06 89 92 30 24](tel:0689923024)

15. FESTIVITES

Un repas sera organisé à l'issu de la course.

.
